

SANS-PAPIERS

Les demandeurs d'asile épaulés

Le gouvernement désigne un commissaire à l'accueil des demandeurs d'asile.

Un accompagnement fondamental.

Le Conseil des ministres a décidé mercredi de désigner un commissaire chargé de l'exécution et du suivi des

ouvertures de nouvelles places d'accueil des demandeurs d'asile.

Désigné au sein de l'administration Fedasil, ce commissaire sera amené à travailler avec les partenaires de l'accueil. Il prendra également des contacts avec les responsables des villes et communes.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté du secrétaire d'État Philippe Courard d'ouvrir 5 000 places supplémentaires d'ici la fin de l'année,

pour lesquelles il a obtenu un budget complémentaire de 76 millions d'euros.

Philippe Courard a souligné avoir ouvert 1 300 places d'accueil supplémentaires depuis son entrée en fonction il y a six mois.

La Belgique connaît une crise de l'accueil des demandeurs d'asile, notamment en raison d'une augmentation du nombre de candidats réfugiés.

Le problème persiste en effet même si la situation s'est amé-

liorée depuis la fin de l'année dernière en raison de la création de nouvelles places d'accueil, a-t-on assuré au cabinet de M. Courard.

« Plus personne n'est à la rue. Il reste 1 000 personnes accueillies dans les infrastructures hôtelières, un nombre en diminution ».

Philippe Courard rencontrera jeudi le président du CPAS de Bruxelles Yvan Mayeur.

Mardi, il recevra les présidents de CPAS des cinq grandes villes du pays, Bruxelles, Anvers,

Liège, Gand et Charleroi.

La problématique évoquée sera plus large que le simple accueil des demandeurs d'asile. Il sera aussi question des sans-abri, des demandeurs d'asile en fin de procédure, des candidats à la régularisation, etc.

Agissant comme « intermédiaire », Philippe Courard fera ensuite rapport à ses collègues Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, et Melchior Wathelet, secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations. ■